



**LES « OUBLIÉ·E·S DU SÉGUR » :
PLUS QUE JAMAIS, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !**

Tous et toutes en grève et manifestation JEUDI 8 avril 2021

Les salarié·e·s et agent·e·s du secteur de l'action sociale, médico-sociale, publique et privée, à domicile ou en établissements, des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile (SAAD, SSIAD...), des EHPA, des établissements des UGECAM sont percutés de plein fouet par la crise sanitaire depuis plus d'un an.

Cette pandémie a certes mis en lumière l'utilité sociale mais aussi la grande détresse de ce secteur déjà dévasté par des années d'austérité budgétaire.

C'est dans ce contexte que le gouvernement s'obstine à gratifier certains professionnels... et pas d'autres ! Selon les structures, le contrat de travail, un trop gros nombre d'entre nous sont, de nouveau, laissés sur le côté !

Nos organisations CGT appellent les personnels du secteur sanitaire, social, médico-social, du public comme du privé, associatif ou lucratif, à se mobiliser et à participer le jeudi 8 avril 2021 prochain aux actions initiées par la CGT pour exiger l'essentiel :

Mêmes métiers, mêmes rémunérations avec l'ouverture sans délais de véritables négociations pour :

- L'amélioration immédiate des rémunérations dans le cadre du statut de la fonction publique hospitalière, territoriale, des conventions collectives et branches professionnelles ;

- Le recrutement massif, immédiat et pérenne de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des résident·e·s, des personnes accompagnées et des patient·e·s ;
- Des conditions de travail dignes dont une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer : développer l'accès à des formations qualifiantes en vue d'une reconversion professionnelle, permettre un départ progressif et anticipé à la retraite ;
- Des moyens de protection ainsi que du matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité ;
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels atteints par la Covid-19 ;
- La prise en charge des personnes en perte d'autonomie — qu'il s'agisse de l'hospitalisation, d'aide à domicile, d'appareillage — doit relever de l'assurance maladie selon les dispositions générales.

Les fédérations CGT des Services publics, des personnels des Organismes sociaux, de la Santé-Action sociale et du Commerce et services renouvèlent tout leur soutien à l'ensemble des professionnels du secteur.

JEUDI 8 AVRIL 2021
Départ 10H – IUT2 rue Doyen Gosse
Arrivée Conseil Départemental 38